



Règlement du jeu « Cherchez l'œuf de Pâques » 2021

Article 1 :

L'ACA de la CCMP organise un jeu-concours intitulé « **Cherchez l'œuf de Pâques** ».

Article 2 :

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement est disponible sur le site internet de l'ACA : www.aca-ccmp.fr. Il peut aussi être adressé à titre gratuit à toute personne ayant plus de 18 ans qui en fait la demande à l'Association, à l'adresse mail ci-dessous.

Article 3 :

Le jeu se déroulera du **mercredi 31 mars au samedi 10 avril 2020**. Pendant cette période les joueurs devront repérer les œufs cachés dans les vitrines des 24 commerces participants.

Article 4 :

Les joueurs pourront récupérer les bulletins de jeu dans les boutiques des participants ainsi qu'à Dombes Côtière Tourisme. Ils devront ensuite les déposer dans les urnes mises à leur disposition jusqu'au 10 avril 2021 : maximum un bulletin par famille. Pour être valide, chaque bulletin doit être dûment complété.

Article 5 :

Les lots mis en jeu (chocolats et peluches) ont une valeur totale de 264,60 €. Ils seront à récupérer directement chez les commerçants.

Article 6 :

Les lots gagnés ne peuvent être échangés contre leur valeur en numéraire. Les gagnants autorisent la publication dans la presse locale ainsi que chez les commerçants participants, de leurs nom-prénom et des éventuelles photos qui seront faites.

Article 7 :

Les membres de l'ACA CCMP ne peuvent pas participer au jeu-concours.

Article 8 :

Le conseil d'administration de l'ACA CCMP réglera, sans recours possible, les éventuels litiges liés à l'application de ce règlement.